

CHECK-LISTE TRANSPORT COMMERCIAL D'ANIMAUX VIVANTS

Audit initial /
 Audit de prolongation /
 Audit inopiné

Date de l'inspection		Numéro du rapport	
Nom de l'entreprise de transport			
Numéro d'enregistrement		Numéro d'entreprise	T-
Nom du chauffeur		Plaque d'immatriculation	

Inspection

Normes générales																		
T1+ A	Le transporteur commercial est-il enregistré dans le système TRACY auprès de l'asbl Belpork ?	A2																
T1+ B	La société de transport dispose-t-elle des documents nécessaires ? <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation valable pour transporteurs (autorisation société de transport) - Certificat d'aptitude professionnelle pour les chauffeurs (et convoyeurs) des transports de porcs - Enregistrement transport routier (pour chaque véhicule destiné au transport de porcs) 	A2																
T3+	Les documents de circulation et la fiche de départ sont-ils à bord du véhicule pendant le transport ; le registre de transport est-il présent au siège social ?	A2																
T4+	Les animaux sont-ils accompagnés d'un certificat de santé en cas de transport itinérant?	A2																
T5+	Existe-t-il une procédure relative au bien-être animal axée sur la conduite, les mesures correctives en cas de conditions climatiques extrêmes (température extérieure < 5°C ou > 32°C), la procédure de chargement et de déchargement et la procédure d'urgence en cas de retard ?	B																
T6+ A	Les évaluations périodiques de l'abattoir/des abattoirs sont-elles présentes ?	B																
T6+ B	Les mesures correctives nécessaires ont-elles été prises et enregistrées suite aux évaluations périodiques de l'abattoir ?	B																
T7+	Les notifications de non-conformités qui se sont produites chez le producteur de porcs sont-elles communiquées sur le lieu de déchargement ?	B																
T8+	Les notifications de non-conformités qui se sont produites lors du chargement et du déchargement ou pendant le transport (y compris les mesures correctives prises) sont-elles communiquées sur le lieu de déchargement et enregistrées et conservées au siège de l'entreprise ?	B																
A5+	En cas de plaintes, sont-elles enregistrées et des mesures correctives sont-elles mises en œuvre et enregistrées ?	B																
Exigences relatives au moyen de transport																		
T1+ C	La capacité de chargement des véhicules (longueur/largeur ou superficie de l'espace de chargement) correspond-elle aux enregistrements dans TRACY (document 'enregistrement transport routier) ?	A2																
T9+	Le moyen de transport est-il conforme aux exigences légales et répond-il tout au moins aux critères suivants : <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;">Critère</th> <th style="width: 20%;">C/NC/NVT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rampe de chargement antidérapante (équipée ou non d'un hayon élévateur), munie de parois fermées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Si la rampe de chargement est utilisée pour le chargement et le déchargement : inclinaison < 20°</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Si l'inclinaison de la rampe de chargement >10° : prévoir un système antidérapant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aération suffisante</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Éclairage suffisant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Plancher antidérapant ou pourvu de litière</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cloisons suffisamment solides</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Critère	C/NC/NVT	Rampe de chargement antidérapante (équipée ou non d'un hayon élévateur), munie de parois fermées		Si la rampe de chargement est utilisée pour le chargement et le déchargement : inclinaison < 20°		Si l'inclinaison de la rampe de chargement >10° : prévoir un système antidérapant		Aération suffisante		Éclairage suffisant		Plancher antidérapant ou pourvu de litière		Cloisons suffisamment solides		B
Critère	C/NC/NVT																	
Rampe de chargement antidérapante (équipée ou non d'un hayon élévateur), munie de parois fermées																		
Si la rampe de chargement est utilisée pour le chargement et le déchargement : inclinaison < 20°																		
Si l'inclinaison de la rampe de chargement >10° : prévoir un système antidérapant																		
Aération suffisante																		
Éclairage suffisant																		
Plancher antidérapant ou pourvu de litière																		
Cloisons suffisamment solides																		
T10+	La présence d'animaux vivants est-elle clairement indiquée sur le véhicule ?	A2																
Méthode de transport = évaluation au niveau du chauffeur																		
T11+	Tous les animaux sont-ils identifiés conformément à la législation ?	A2																
T12+	Les retards inutiles entre le chargement et le déchargement sont-ils évités ?	B																
T13+	Le chemin parcouru pour le transport des porcelets/porcs est-il le plus court possible (max. 8h) ?	B																
T14+	L'interdiction de transférer les animaux vers un autre moyen de transport est-elle respectée ?	A2																
T15+ A	Le chauffeur évite-t-il l'accès aux étables ? Si l'accès aux étables s'avère nécessaire à titre d'exception, porte-t-il une salopette et des bottes de l'exploitation ?	B																
T15+ B	Le chauffeur évite-t-il autant que possible le contact avec l'environnement de l'endroit de chargement/déchargement ?	B																
T15+ C	Le chauffeur utilise-t-il les panneaux de guidage du véhicule pour le chargement/déchargement ? Si le chauffeur doit entrer dans les étables à titre d'exception, utilise-t-il les panneaux de guidage du lieu de chargement/déchargement ?	B																

T15+ D	Le chargement/déchargement se déroule-t-il dans le calme et en petits groupes ?	B	
T16+	Respecte-t-on l'interdiction de charger des porcs présentant des blessures graves et/ou un prolapsus, des porcs ne pouvant se déplacer sans assistance, des porcelets nouveau-nés, des porcelets <3 semaines et des truies en fin de période de gestation ou qui ont récemment mis bas ?	A1	
T17+	Les moyens de guidage sont-ils utilisés de telle manière qu'ils ne causent pas de douleurs ni de blessures aux animaux ?	A1	
T18+	Si le camion dispose de plus d'un pont de chargement : en cas d'absence de rampe de chargement, utilise-t-on une plate-forme élévatrice en évitant son surencombrement et en veillant que les animaux soient complètement installés sur la plate-forme ? Prend-on les mesures nécessaires pour éviter que les animaux ne tombent ou ne s'échappent ?	A1	
T19+	Les porcelets/porcs en provenance de différents troupeaux transportés dans un même camion sont-ils chargés dans des compartiments différents ?	B	
T20+	Les porcelets/porcs en provenance d'un même enclos sont-ils groupés et évite-t-on de les mélanger à des porcelets/porcs provenant d'autres enclos ?	C	
T21+	Les verrats reproducteurs adultes et les mâles et femelles sexuellement matures sont-ils transportés séparément conformément à la législation ?	B	
T22+	La superficie minimale de 0,50m ² /110kg est-elle respectée lors du transport ?	A1	
T23+	L'interdiction de toute utilisation d'aiguillons électriques avant, pendant et après le transport est-elle respectée ?	A1	
T24+	L'interdiction de toute utilisation de tranquillisants pharmaceutiques est-elle respectée ?	B	
T25+	Respecte-t-on l'interdiction d'infliger quelconque traitement causant des douleurs ou des souffrances inutiles (frapper, donner des coups de pieds, exercer des pressions à des endroits sensibles (yeux, parties génitales, etc.), utiliser des instruments pointus, soulever ou traîner les animaux par certaines extrémités du corps telles que la tête, la queue, les oreilles, ...).	A1	
Nettoyage et désinfection du moyen de transport			
T26+	L'entreprise de transport dispose-t-elle d'une procédure N&D pour le nettoyage et la désinfection du moyen de transport, d'une procédure de validation N&D et d'un bilan massique des biocides destinés à la désinfection (action virucide) du moyen de transport (au cas où l'entreprise dispose de sa propre installation).	B	
T27+ A	Après le déchargement des animaux, le camion est-il soumis à un nettoyage et une désinfection approfondis conformément à la législation en vigueur ?	A2	
T27+ B	Existe-t-il un registre N&D pour l'enregistrement systématique des nettoyages et désinfections ?	A2	

Les infractions aux normes sont classées dans les catégories A1 (knockout), A2 (majeur), B (mineur) et C (recommandation).

Légende pour l'évaluation « Inspection » :

C = conforme, NC = non conforme, NCB = non vérifiable, NA = non applicable, NCH = non conforme à répétition

Nom (en majuscules) et signature de l'auditeur

Nom (en majuscules) et signature du participant/chauffeur